

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 6 septembre 2021

M. le maire ouvre la séance à 19h00

Absents :

Eloïse VERNAY qui donne procuration à Francesca DONELLI

Jocelyne BLAZER qui donne procuration à Claude CHAPPUIS

Brigitte FLEURY qui donne procuration à Michel PETER

Françoise PERROUX qui donne procuration à Christophe DALMAIS

Laurent BONOLA qui donne procuration à Christian PERA

Délibération n°31-2021 : Auberge de la Treille – remise de loyers suite au départ du gérant au 30 juin 2021.

M. le maire rappelle que M. Laurent PERRY, gérant du local commercial « Auberge de la Treille » appartenant à la commune de Challex ; a décidé de cesser son activité et de mettre fin au bail commercial le liant à la collectivité. Il avait été convenu que ce dernier quitterait les locaux au 30 juin 2021 afin que l'on puisse effectuer les travaux nécessaires à une réouverture le plus rapidement possible.

L'état des lieux de sortie a été réalisé, en présence d'huissier, le 5 juillet 2021, et les clés ont été remises à l'huissier à l'issue.

L'acte de cession du fonds de commerce n'a pu être acté devant notaire que le 23 août 2021 en raison de contraintes administratives.

Or, au regard de la concession de jouissance signée initialement par les intéressés, la date effective de fin de bail doit être considérée comme étant la date de signature de l'acte de cession du fonds de commerce.

Par conséquent, l'intéressé ayant toutefois effectivement quitté les lieux à la date convenue du 30 juin 2021, le paiement des loyers de juillet et août n'ont pas été demandés. Il s'avère nécessaire, pour les services fiscaux, que la commune acte cet état de fait.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la remise de loyers de l'Auberge de la Treille du 1^{er} juillet 2021 jusqu'à la date de cession du fonds de commerce.

Lors du débat, certains élus ont souhaité connaître les conclusions de l'état des lieux de sortie et que soient considérés, lors de la restitution de la caution à l'intéressé, certains faits tels que le manque d'entretien de la chaudière (à charge du locataire) ou les sanitaires cassés.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la remise de loyers de l'auberge pour les mois de juillet et août 2021.

Délibération n°32-2021 : travaux de voirie route de Marongy

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réfection de la route de Marongy a été programmée, lors de la validation du budget communal, pour être réalisée dans l'année. Il s'agit d'opérer la réfection de l'enrobé sur une longueur de 576 m².

La commission « Voirie » s'est réunie afin d'examiner les réponses aux devis sollicités auprès des entreprises Eiffage, Colas et SER Semine (cette dernière n'ayant pas répondu), et a préconisé de retenir la société Colas dont la **prestation s'élève à 66 598.90 € HT soit 79 918.68 € TTC.**

Par comparaison, le devis de la société Eiffage s'élève à 52 929.80 € HT 63 515.76 € TTC.

La différence de coût se justifie notamment par la nature du revêtement avec un enrobé constitué de béton bitumeux semi granu (BBSG) 0/10 à raison de 165 kg/m² pour l'entreprise Colas (soit 7 cms d'épaisseur), contre un BBSG 0/10 de 130 kg/m² pour la société Eiffage.

La question est posée de savoir s'il ne faudrait pas envisager un enrobé plus épais sur certaines parties de la route. Néanmoins le coût serait plus important et la durée de vie de l'enrobé doit s'estimer non seulement par l'épaisseur mais par l'usage qui est fait de la route (et notamment les types de véhicules).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la proposition de la commission « Voirie » de retenir le devis de l'entreprise Colas pour un montant HT de 66 598.90 € (soit 79 918.68 € TTC).

Délibération n° 33-2021 : achat de mobilier pour la cantine

Lors du réagencement de la salle de restauration et du nettoyage de rentrée, il est apparu opportun d'envisager le remplacement des chaises de la cantine par des « chaises coque appui sur table » qui peuvent se glisser sur les tables aisément et faciliter le nettoyage des sols.

Compte tenu de l'offre de remise de prix proposée par l'un de nos fournisseurs habituels (Adéquat) et des délais de livraison, M. le maire souhaite réaliser cette opération dans les meilleurs délais.

La société Adequat a proposé un devis dont le montant total s'élève à 3 722.10 € TTC, comprenant l'achat de 50 chaises au prix HT de 59.00 € (soit environ 12 % de remise sur le prix catalogue) ainsi que de 2 tableaux d'affichage avec aimants (143 € HT).

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition

Le conseil municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, l'achat de chaises et tableaux d'affichages pour un montant de 3 722.10 € TTC.

Rapport des commissions :

Commission associations :

- Suite aux festivités organisées dans le cadre de la fête du 14 juillet, la réunion initiée pour la répartition des bénéfices entre les associations ayant œuvré dans ce cadre a été repoussée au mois de septembre. A cet égard, le club de pétanque a souhaité que la part lui revenant soit reversée au sou des écoles.
- La réunion de programmation de l'utilisation des salles communales par les associations va être prochainement organisée et les conventions d'utilisation des salles vont par ailleurs être renouvelées.
- En raison de la crise sanitaire et des mesures en œuvre, la vogue a été annulée pour cette année.
- Bibliothèque : dans le cadre du changement de bureau de l'association et du recrutement prochain d'une salariée de l'association, le versement de la subvention reste en attente de connaître le montant des charges induites.
- « Voisins vigilants » : suites aux cambriolages de cet été, un certain nombre d'habitants se sont manifestés auprès de la commune. M. le maire a évoqué le sujet lors d'un rendez-vous avec le lieutenant Gratien, commandant de la brigade de Thoiry. Ils ont convenu ensemble de l'organisation d'une réunion en début d'année prochaine.

Commission Voirie

- Les travaux d'enrobé de la route de Mucelle ont été réalisés ;
- Les travaux d'accès du cimetière débuteront normalement à la mi-octobre
- Un devis a été demandé pour les travaux à effectuer sur la statue de la vierge descellée
- Four communal : l'entreprise sollicitée a déclaré ne pas être compétente pour ce type de travaux spécifiques
- Les caniveaux de la rue de la Treille ont été réparés
- Un édification sauvage au moulin a été signalée au service urbanisme
- Réclamation de résidents de l'ensemble de logements sociaux de la Semcoda, rue des Noisetiers, concernant l'éclairage des voiries, jugé excessif et inutile. Le sujet va être examiné afin de déterminer d'une part s'il s'agit de parties communes relevant de la compétence de la commune ou du bailleur et, d'autre part, les normes d'éclairage en vigueur.

Commission Bâtiments :

- Des rendez-vous ont été pris pour évaluer et chiffrer les travaux à faire à l'Auberge (chauffage, sanitaires....)
- L'étude des travaux de peinture à réaliser sur le bâtiment la Chalaisienne a débuté
- Ecole : pose de pelouse synthétique en divers lieux de la cour et réorganisation de l'agencement de la cantine.

CCAS :

Nicolas Perez, membre élu de la commune, a émis le souhait de démissionner de son mandat au sein du CCAS pour se consacrer aux travaux de la commission « communication ». Il sera procédé à une nouvelle élection à réception de sa lettre de démission.

Commission Urbanisme :

- État des lieux : 87 dossiers ont été déposés et traités depuis le début de l'année.
- Certains dossiers restent en instance dans l'attente de précisions, notamment un permis de construire (examen des conditions de raccordement aux réseaux d'assainissement).
- Un dossier a été porté au contentieux à l'encontre de la commune par M. et Mme Fisch dans le cadre d'un aménagement d'habitation existante.
- Les informations émises par la communauté d'agglomération concernant la modification du PLUIH (zone UGM1) ont été insérées dans le petit chalaisien.